

LES TRANSVERSALES DE LYON 2

L'objet de cette rencontre annuelle est d'exposer, analyser et comparer les jurisprudences européennes et internes relatives aux droits et libertés et les techniques de protection qu'elles mettent en oeuvre, afin d'éprouver le dialogue des juges et l'idée d'équivalence des protections.

Un pont entre les Universités de Lyon, Sciences Po Lyon et l'Université de Saint-Etienne, le droit public et le droit privé, mais aussi les droits européens et internes.

Amphithéâtre de la MILC

Maison Internationale des Langues et des Cultures (MILC)

35 rue Raulin - 69007 Lyon

Tramway : T1 (Rue de l'Université) ou T2 (Centre Berthelot)

Inscription obligatoire : <https://dct.msh-lse.fr/colloques>

Contact : nathalie.rivier@univ-lyon2.fr



LÉGENDE

- A BÂTIMENT
- ESCALIER EXTERIEUR
- ACCUEIL
- ACCES PMR
- RESTAURATION
- POINT SANTE
- AMPHITHEATRE
- STATION DE TRAMWAY
- BARRIERE
- PLACES PMR
- ENTREE

FACULTÉ DE DROIT JULIE - VICTOIRE DAUBIÉ

UNIVERSITÉ LYON 2

LES TRANSVERSALES

Comment sont
motivées les
décisions de
justice ?

COLLOQUE
29 NOVEMBRE 2019

Comité scientifique :
V. Goesel-Le Bihan et J. Heymann

PRÉSENTATION DES TRANSVERSALES 2019

Comment sont motivées les décisions de justice ?

Colloque du 29 novembre 2019

Les décisions de justice sont diversement motivées. A la tradition française de motivation brève s'opposent d'autres modèles, que d'autres États ou les Cours européennes ont pu mettre en place et éprouver.

Après avoir analysé les différences de motivation entre les juridictions françaises et européennes en prenant l'exemple de la vie privée, les intervenants s'interrogeront sur les leviers de son enrichissement. Les logiques herméneutiques, de systèmes et politique seront ainsi étudiées.

OUVERTURE

9h00 **Allocutions :** *Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN*, Vice-Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 chargée de la recherche, *Guillaume PROTIÈRE*, Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié et *Valérie GOESEL-LE BIHAN*, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2

MATINÉE

Modèles ou contre-modèles ?

Présidence : *Frédéric Sudre*, professeur émérite de l'Université de Montpellier

9h15 **Le droit anglais**
Ruth SEFTON-GREEN, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

9h25 **Le droit américain**
Idriss FASSASSI, Professeur de droit public à l'Université de Picardie Jules Verne

9h35 **Le droit français : la motivation brève**
Jean-Pierre GRIDEL, Agrégé des Facultés de droit, Conseiller honoraire à la Cour de cassation

9h45 **Le droit allemand**
Beate GSELL, Professeure de droit privé à l'Université Louis-et-Maximilien de Munich

9h55 **Le droit de la CEDH**
Aurélia SCHAHMANÈCHE, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2

10h05 Discussion

10h25 Pause

La motivation en pratique : l'exemple de la protection de la vie privée - Etudes de décisions

Présidence : *Michel Pinault*, Conseiller d'État, membre du Conseil constitutionnel

10h40 **La Cour EDH**
Hélène SURREL, Professeure de droit public à Sciences Po Lyon

10h50 **La CJUE**
Jeremy HEYMANN, Professeur de droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3

11h00 **La Cour constitutionnelle allemande**
Thomas HOCHMANN, Professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

11h10 **Le Conseil constitutionnel**
Valérie GOESEL-LE BIHAN, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2

11h20 **Le juge judiciaire**
Pascale DEUMIER, Professeure de droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3

11h30 **Le juge administratif**
Christophe ROUX, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3

11h40 Discussion

12h15 Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

Les leviers de l'enrichissement de la motivation

Présidence : *Fabrice Melleray*, Professeur des Universités à SciencesPo Paris

1. De quelques logiques étudiées isolément

Une logique herméneutique (I) : l'incompréhension de la doctrine et des juges - Etudes de cas

14h00 **La Cour EDH**
Fabien MARCHADIER, Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers

14h10 **La CJUE, la Cour constitutionnelle allemande, le Conseil constitutionnel, le juge judiciaire, le juge administratif**
Mêmes intervenants (10 mn chacun)

Une logique de systèmes : la mise en oeuvre du principe de subsidiarité

15h00 **Du côté de la Cour de cassation**
Éloi BUAT-MÉNARD, Conseiller référendaire, Adjoint au directeur du service de documentation, des études et du rapport, du service des relations internationales et du service de communication

15h15 **Du côté du Conseil d'État**
Laurent DOMINGO, Maître des requêtes au Conseil d'État

15h30 Discussion

15h55 Pause

2. De quelques logiques combinées

16h05 **Logique herméneutique (II) et logique politique : est-il opportun que la loi introduise les opinions dissidentes au service du justiciable ?**
Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit public à l'Université Grenoble-Alpes

16h25 **Logique herméneutique (II) et logique de systèmes : les arrêts d'assises et la meilleure prise en compte du justiciable**
Djoheur ZEROUKI COTTIN, Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

16h45 Discussion

CONCLUSIONS

17h00 **Frédérique FERRAND**, Professeure de droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Membre honoraire de l'Institut Universitaire de France